



Dernière CAPN TA CP : Une ambiance particulière...



La dernière Commission Administrative Paritaire Nationale (C.A.P.N., ex-C.A.P. Centrale) de Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur Principal (T.A. C.P.) s'est tenue.

L'ambiance était particulière, tout le monde ayant à l'esprit le drame des attentats d'il y a cinq ans jour pour jour. Où deux de nos collègues ont été emportées par la lâcheté de la violence aveugle.

Sur les 7 dossiers écartés et qui avaient des chances d'être promus selon leur ancienneté, un seul dossier et donc un seul collègue a été récupéré.

Moins de 100 collègues ont été promus cette année: 94 collègues promus et 4 sur liste complémentaire (uniquement valable cette année) !

Soit 5% des personnels remplissant les conditions statutaires ! **Moitié moins que le volume de promotion prévu pour 2020 (détails page suivante) !**

À partir de l'an prochain, c'est terminé. Dès 2021, avec la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) promotions, les Commissions Administratives Paritaires ne se réuniront plus en matière de promotion.

Les promotions par Tableau d'Avancement seront prononcées sans le droit de regard de la représentation du personnel.

Au regard des motifs d'écartement de dossiers, et même si certains sont compréhensibles, d'autres sont plus ou moins saugrenus et inégalitaires selon les directions, nous sommes très inquiets pour les perspectives de carrière de nos collègues par ce biais.

L'ancienneté en Douanes (et dans le grade !) ne sera plus un élément déterminant, tandis que les motifs d'exclusion seront discrétionnaires.

Nous avons demandé à ce que chaque agent non retenu soit informé avec explications que nous espérons transparentes et objectives...

Sommaire	
- Tract/résumé	p1
- Compte-rendu	p2
- Annexe : déclaration liminaire	p3

Introduction

1°) Participation

Quasi toutes les organisations syndicales (OS) représentatives siègent avec voix délibérative :

- SOLIDAIRES, ainsi que
- la CFDT,
- l'UNSA,
- l'USD-FO.

2°) Préalables

Trois organisations siégeant à cette CAPN interviennent en préalable :

- SOLIDAIRES : déclaration sur les futures lignes directrices de gestion (LDG) dès 2021 (*voir page 3*) ;
- CFDT : propos ;
- USD-FO : déclaration.

Le président, Nicolas Le Gall, chef du bureau RH-3, répond que les LDG sont des mesures imposées par la loi, que l'administration est toujours ouverte à la discussion et pourra évoluer sur ses positions. Pour pouvoir prononcer les promotions en 2021, l'administration « doit poursuivre la réforme » !

Tableau d'Avancement (TA) au grade de CP (du grade de contrôleur 1^{ère} classe au grade de contrôleur principal)

1°) Présentation

a) Données statistiques

Le Président énonce quelques données statistiques :

- 1810 agents ont vocation à être inscrits au TA national en 2020 ;
- le volume maximum de promotion est de 10% en 2020 ([arrêté du 16 avril 2018](#)).

b) Critères statutaires

Le Président rappela aussi les critères statutaires nécessaires pour une inscription au TA (Note DG RH-3 n°20000988 du 16 juin 2020) :

- Avoir atteint au 1^{er} janvier 2020 le 6^{ème} échelon du grade de C1 depuis au moins 1 an.
- Et justifiant de 5 ans de service effectifs dans un corps, cadre d'emploi, ou emploi de catégorie B au 1^{er} janvier de l'année 2020.

2°) CAPN se constituant en CAPL (*faute d'effectifs suffisants localement*)

a) Pour la Polynésie française

Présentation : 2 promouvables, avec avis favorable pour les 2.

Vote : POUR à l'unanimité.

b) Pour Wallis-et-Futuna

Présentation : 1 promouvable, avec avis favorable.

Vote : POUR à l'unanimité.

3°) Tableau national : proposition et vote

a) Proposition de la « haute » administration

Le Président propose d'écarter 7 agents du TA.

Les agents ont été écartés du TA en raison d'une manière de servir jugée inappropriée avec le grade de CP par la « haute » administration.




Après interventions syndicales – dont celles de SOLIDAIRES sur chaque dossier –, le président accepte de réintégrer un agent dans le tableau.


b) Votes

POUR le tableau d'avancement proposé par la Direction, écartant 6 agents : parité administrative.

CONTRE le tableau d'avancement proposé par la Direction, écartant un agent : toutes les organisations syndicales.

4°) Récapitulatif statistique

Type de TA	Les agents	Années			
		2017	2018	2019	2020
TA CP	 Promouvables (= ayant vocation)	1732	1812	1816	1811
	 Promus	101	103	99	94
	 Ratio promus-promouvables	5,83%	5,68%	5,45%	5,19%

 Pour SOLIDAIRES siégeaient : Edwige Yot (titulaire) et Christophe Chevalier (suppléant avec voix délibérative). Pour plus de précisions, les contacter.

Annexe : notre déclaration préalable



CAPN n°5 (Cat. B)

Tableau d'Avancement CP
du vendredi 13 novembre 2020



Carrière

Liminaire

Le Dialogue Gangrené avant l'heure ?

M. le Président,

Nous sommes réunis en Commission Administrative Paritaire Nationale (C.A.P.N.) pour le dernier Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur Principal (TA CP) auxquels les syndicats sont associés. Nous espérons donc que vous ferez preuve d'une écoute particulièrement attentive et bienveillante lors de cette séance.

Comment être optimiste au vu du nombre de dossiers finalement écartés à la lecture des procès verbaux des C.A.P. Locales (C.A.P.L). En effet, 31 collègues sont écartés ce jour du Tableau d'Avancement de Contrôleur Principal pour diverses raisons.

Si l'insuffisance professionnelle ou une sanction disciplinaire sont souvent à l'origine de la décision, nous avons noté des raisons qui semblent inappropriées voire illégales : « *départ d'un agent l'année prochaine* », l'âge pour une autre... Des commentaires tenant plus de la discrimination que de l'argumentaire.

Dès janvier 2021, sans organisations syndicales pour défendre ces dossiers, et avec un nouveau mode de promotions aux critères abstraits, des questions se posent :

- les collègues écartés une année ne risquent-ils pas de l'être automatiquement les années suivantes ?
- Les collègues seront-ils informés de leur retrait de la liste ?
- Les collègues seront-ils vraiment jugés sur leur compétence, et ne risque-t-on pas d'assister à des petites vengeances de la haute hiérarchie...

Ce manque de transparence est au détriment des collègues qui ne pourront pas défendre leur dossier, défendre leur carrière. Cette CAPN en est le parfait exemple. Sur les 31 collègues écartés du Tableau d'avancement de CP, seuls 7 dossiers seront étudiés...

Entre absence de dialogue social et de nouvelles promotions dites « au mérite », le projet des lignes de gestion (LDG) annonce un avenir sombre pour nos collègues en terme de gestion du personnel.

En plus de la perte des commissions administratives paritaires, nous assistons à la disparition de la douane avec l'annonce choc du transfert aux Finances Publiques de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de la disparition annoncée de nombreuses taxes. Ce projet détruit la cohérence et l'unicité de nos missions ainsi que de trop nombreux emplois.

Nous tenons une nouvelle fois à vous alerter sur les interrogations et les angoisses de nos collègues face à ce dépeçage de notre administration.

Aussi nous vous demandons de transmettre à Madame la Directrice Générale des Douanes notre demande de moratoire de tous les processus de transfert des missions et de mise en place des LDG.

La poursuite de ces réorganisations et de ces réformes dans le contexte actuel est pour nous inacceptable.

Montreuil, le vendredi 13 novembre 2020
La délégation SOLIDAIRES Douanes

Dernière CAPN TA CP : Une ambiance particulière...



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org